

REGLEMENT « MADE IN GARGES »

Préambule

« MADE IN GARGES » est un événement culturel visant à mettre en avant les artistes gargeois à l'occasion de la Fête de la musique du 21 Juin 2017. Chanteurs et/ou musiciens en tous genres sont les bienvenus pour passer les castings de ce grand rendez-vous.

Article 1 – Conditions de Participation

Le présent casting est ouvert à toute personne physique résidant à Garges-lès-Gonesse ou ayant un vécu avec la ville de Garges-lès-Gonesse.

Il est expressément spécifié que les membres, du jury et de l'organisation ne peuvent en aucun cas participer au présent casting et ce, de manière directe ou indirecte.

Article 2 – Inscriptions

Toute inscription incomplète, erronée, fondée sur une déclaration mensongère ou toute inscription par une personne ne respectant pas les conditions requises sera de plein droit rejetée, la candidature qu'elle était destinée à soutenir étant définitivement écartée et ce sans contestation ni réclamation possible de la part du participant.

La feuille de candidature est à remettre à L'Espace Lino Ventura.

Article 3 – Composition du jury

Le Jury sera composé de

- CHECCO Joséphine, Directrice de L'Espace Lino Ventura
- YANKAN Adonaïs, Chargé de mission Culture Urbaine

- THOMAS Anne-Sophie, Régisseuse générale de Lino Ventura
- JANELA David, Directeur de l'Action Culturelle
- LEROUX Joachim, Directeur de la Maison Des Arts
- MONTI Claudio, Professeur de musique
- Un Représentant du Service Jeunesse
- DE MITRI Stéphane, Ingénieur son

Article 4 – Déroulement des sélections

Les sélections se dérouleront en 2 étapes : les castings, la délibération.

4-1 Le casting

Afin de réguler et de gérer au mieux les artistes présent sur scène, des castings auront lieu.

La 1ère session de Casting aura lieu le **22 avril 2017**.

Le nombre de session de casting sera déterminé selon le nombre de participants. Chaque session sera orchestrée par les membres du jury. Les artistes de chaque session de casting devront être présents au moins 5 minutes avant le début du casting. A la fin de sa prestation l'artiste aura la possibilité de quitter les lieux ou d'assister aux prestations des autres participants.

Les Castings auront lieu sur la scène de L' Espace Lino Ventura.

L'artiste (ou groupe) devra se présenter et aura 5 minutes de prestation.

Un micro et la configuration scénique plein feux seront mis à disposition, si d'autres moyens vous sont nécessaire veuillez le stipuler dans la feuille de candidature.

Veuillez **apporter vos supports audio au format CD audio**.

4-2 La délibération

Au terme de la phase de casting, après audition des candidats, les 8 jurés se concerteront pour retenir les candidats qui participeront à la scène « MADE IN GARGES » dans le cadre de la fête de la musique du 21 Juin 2017.

Le dialogue restera néanmoins ouvert.

Article 5 – Scène

L'événement se déroulera dans des conditions techniques professionnelles.

Article 6 – Autorisations de diffusion des candidats

Chaque candidat autorise expressément, sans contrepartie financière, pour le monde entier, la fixation de son nom, image et de sa voix, ensemble ou séparément, et leur utilisation exclusive dans le cadre de la production de l'événement de sa promotion et de son exploitation.

Article 7 – Obligations des candidats

Le candidat certifie l'exactitude des informations qu'il donnera aux organisateurs, qui se réservent le droit d'en vérifier la véracité et si nécessaire de disqualifier tout candidat à tout moment du Concours.

Article 8 – Litige

Les organisateurs trancheront souverainement, dans le respect de la loi française, tout litige relatif à l'interprétation et/ou à l'application du présent règlement et de ses éventuels avenants.

**A RENDRE AVANT LE 19 avril 2017
A l'Espace Lino Ventura
Avenue du Général de Gaulle
Garges-lès-Gonesse**

Signature du participant au casting:

Date : _____